

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PEVELE

Séance du 15 novembre 2024

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, Mme Isabelle PERAL, M. Christophe OLIVE, Mme Julie DELTOUR

Date de la convocation
9 novembre 2024

Procuration :

M. Vincent GOHIER à M. Christophe OLIVE

Transmission en Préfecture
21 novembre 2024

Absents :

M. Alexandre BOUVRY
M. François HENRIQUET

Date de publication
21 novembre 2024

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Céline SINIARSKI

DELIBERATION N°48/2024	[FINANCES] Révision des loyers du cabinet médical rue de l'Abbaye et de la boulangerie rue de la Ladrerie.
---------------------------	--

La commune est propriétaire de plusieurs bâtiments qui sont loués soit à des professionnels. Conformément aux dispositions indiquées dans les baux, il peut revaloriser les loyers.

Vu les articles L 2121-29 et L 2241-1 du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire indique que les loyers sont révisibles conformément aux dispositions indiquées dans les baux locatifs. Au regard de l'évolution de l'indice des prix de la construction en 2024 (+2.47%) il est proposé cette année de voter une revalorisation des loyers de 2,47% pour chaque bail en cours (à date anniversaire).

Les provisions sur charges révisées en 2022 restent inchangées.

Les loyers suivants seront donc à appliquer à compter de la date de révision prévue dans les baux :

Adresse	Activité	Loyer actuel HC	Montant de la révision 2,47%	Provision charges	Total loyer après révision	Date de la révision
Rue de la ladrerie	Boulangerie	535,61 €	13,23 €	60 €	608,84 €	17/08/2025
Rue de l'Abbaye	Orthophoniste 1er étage	250	6,18 €	0	256,18 €	Bail à réviser à compter du 1er janvier 2026
	Kinésithérapeute	332,08	8,20 €	90	430,28 €	01/01/2025
	Plaque infirmière	53,56	1,32 €	0	54,88 €	01/04/2025
	Médecin	317,29	7,84 €	120	445,13 €	01/04/2025
	Orthophoniste (bureau partagé RDC)	86,87	2,15 €	40	129,02 €	01/01/2024
	Infirmière (Bureau partagé RDC)	86,87	2,15 €	40	129,02 €	01/01/2024

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve avec 17 voix pour la délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire
M. Bernard CHOCRAUX

